



Héritage vole a un mineur

Par **nine83**, le **09/03/2013** à **17:18**

bonjour !
voila jais besoin que quelle qu un me renseigne svp

suite a la perte de mon pere en 2004 jai eu l héritage de ma grand mere vu que mon pere et décédé avant elle .

mon pere a divorce avec ma mere et a refai sa vie . de cette union et n ai mon petit frère qui avais 8ans quand il et décédé .

au dece de mon père fonctionnaire mon petite frère a perçu une premier foi une somme de 10000 euros in si que sa femme . cette somme il ne la touchera pas quart elle lui a tou pris .. donc quant ma grand mère et décédé jais di a mon oncle de faire bloquer l héritage de ma grand mère car elle va tous lui prendre!

ben figurai vous que 8ans âpre je parle de l héritage de notre grand mère a mon frère que je n avais plus revu .. il savais pas donc je lui dis ta mère et au courent elle va tem parle .. ben le pauvre elle lui a dis quelle lui avais tou pris 22 000 euros je suis exténué d avoir appris cela !! comment esse possible j ai les papiers du juge des tutelle de Toulon qui di que sa mere aurai du les mètre sur un compte bloquer !! je suis perdu dite moi ce que je peut faire pour lui ?

merci